

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Fructidor, an VII.

31 août, 1799.

Demande faite par le roi de Naples à l'empereur, d'un corps de troupes impériales pour rétablir l'ordre dans sa capitale. — Extrait d'une lettre de Gènes sur la bataille de Novi. — Sortie de lord Bridport avec 47 vaisseaux de ligne, pour se rendre devant Brest. — Mesures prises par le corps législatif batave à l'approche de la flotte anglaise. — Prise de Bellinzona et de Coire par le général Lecourbe. — Arrêté du directoire, concernant l'emprunt forcé.

ITALIE.

Venise, le 28 thermidor.

Il a passé, le 19, par cette ville, un courrier venant de Naples, & se rendant à Vienne. Le roi demande avec instance à S. M. I. un corps d'autrichiens pour le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité dans son royaume. Tout est en combustion dans ce malheureux pays ; il est en proie aux horreurs du pillage & de l'assassinat ; personne n'y est plus sûr de sa vie. Les attentats les plus inouis s'y commettent sur ceux qu'on désigne comme jacobins & patriotes. Celui qui a un ennemi quelconque n'a qu'à le désigner comme un ami des Français, & sa mort est assurée. Tous les palais sont pillés & dévastés. Enfin le courrier n'a pu peindre la désolation à laquelle ce pays est en proie. Il n'y a que les troupes de l'empereur qui puissent arrêter cet horrible état de choses, en comprimant la foule des Izzaronis, & la soldatesque aussi indisciplinée que cruelle qu'a amenée le cardinal Ruffo. Le roi lui-même ne s'est pas cru en sûreté dans sa capitale : après y avoir fait son entrée, il a gagné le port, & s'est éloigné de cette ville de désolation & de crimes.

Extrait d'une lettre du quartier-général de l'armée d'Italie. Gènes, 29 thermidor.

Une bataille générale devoit décider du sort de l'Italie. Elle a eu lieu hier : elle a été terrible, mais à notre désavantage, malgré les prodiges de valeur de nos troupes. Il paroît que c'est la nombreuse cavalerie de l'ennemi qui a décidé la victoire en sa faveur. Le général en chef Joubert a été tué ; le général Moreau a eu trois chevaux tués sous lui & plusieurs balles dans ses habits. Nous avons à regretter un grand nombre de braves officiers. Notre perte, tant en tués que prisonniers, s'élève à 10,000 hommes environ. L'ennemi ne guere moins perdu. Nous avons fait 2000 prisonniers autrichiens qui se sont rendus, & qui filent sur Nice. Quant aux Russes, aucun n'a voulu se rendre, & on en a fait un horrible carnage. La retraite s'opère en assez bon ordre, & l'on va reprendre à-peu-près les mêmes positions qu'on avoit avant la bataille. Le brave Moreau commande cette retraite, & il aura encore une fois la gloire de sauver l'armée d'Italie avant d'aller prendre le commandement de l'armée du Rhin.

L'ennemi nous a opposé des forces si considérables, qu'il étoit impossible de résister ; il étoit fort de 70,000 hommes au moins, dont 20,000 de cavalerie. Ajoutez à cela une masse de 30,000 paysans révoltés & bien armés qui nous inquiétoient sans cesse sur nos derrières & sur nos flancs. L'ennemi avoit débloqué Mantoue & Tortone pour attirer à lui toutes ses forces & les réunir, tandis que nous avions à lui opposer que 40 à 45,000 hommes, dont 6,000 de cavalerie environ.

Au surplus, voilà l'effet des demi-mesures. Il ne falloit déboucher en Piémont qu'avec 100,000 hommes, & l'on eût été sûr d'un succès. Si, au lieu de former une armée des Alpes, de lui donner un général en chef, on avoit fait filer les troupes qui composent cette armée à celle de Joubert, on auroit eu une égale masse à opposer aux ennemis, & il est à croire que nous aurions eu l'avantage ; au

lieu que cette armée des Alpes n'a fait aucun mouvement, aucune diversion pour favoriser l'armée de Joubert, & nous avons été battus. Toutes les fois que le directoire créera des armées, qu'il leur donnera des généraux en chef, ces généraux voudront agir pour leur compte & de leur côté, & ne chercheront que le moins possible à se réunir pour ne pas perdre leur commandement & redevenir généraux de division. C'est cet esprit, cette morgue qui met la chose publique en danger (1).

Si on avoit laissé agir Moreau, tous ces malheurs n'auroient pas eu lieu : il avoit eu le bon esprit d'envoyer le brave général Grenier pour organiser les corps qui se rendoient à Genoble, & il avoit reçu l'ordre de déboucher en Piémont aussi tôt qu'il auroit réuni 12 mille hommes. Si on avoit laissé exécuter ce plan, la bataille qui a eu lieu hier auroit été donnée il y a quinze jours, & l'ennemi n'auroit pas eu le tems de faire venir l'armée de siège de Mantoue pour le renforcer.

Voilà encore une leçon ; en profiterons-nous ? Si elle est bien sentie, on se hâtera de réunir l'armée des Alpes & celle d'Italie sous un seul chef, & on n'attaquera l'ennemi qu'avec la certitude de le battre, c'est-à-dire, avec une armée de 100 mille hommes ; mais il faut de la cavalerie.

Extrait d'une lettre d'Azaccio (en Corse), du 16 thermidor.

Les capitaines Dominique Castellica, commandant la frégate la *Marguerite*, J. B. Marsolia, commandant la gondole la *Misericorde*, & Thomas Baccignao, commandant la gondole l'*Ange-Custode*, rentrés dans ce port, ont été chassés de l'isle de Sardaigne où on leur a refusé des vivres. Tous les bâtimens français en croisière dans les mers de Sardaigne ont été forcés d'abandonner précipitamment ces parages où les ont remplacés des corsaires anglais, qui jouissent de toute protection, de l'accueil & de l'amitié des habitans & d'une abondance de provisions de toute espèce.

Les victoires de Suwarow ont été célébrées par des fêtes publiques & des *Te Deum* chantés dans toutes les églises de l'isle.

Une galère a escorté deux bâtimens anglais chargés de vivres, destinés au ravitaillement de Mahou : le commandant de cette place, le général Stuart, a envoyé au roi mille fusils, mille sabres, autant de baïonnettes, de gibernes, &c. avec une lettre dans laquelle il annonçoit avoir reçu de sa cour l'ordre de fournir à S. M. sarde tous les secours dont il auroit besoin en argent, en hommes & en armes.

Ce général a fait en même-tems passer en Sardaigne un Corse nommé *Panatici*, chargé de rassembler les deux à trois cents Corscs émigrés, épars dans l'isle, et les réunir à la Magalaino, et qui est le point de ralliement des mécontents et des émigrés.

(1) Notre correspondant s'exprime ici avec toute la franchise militaire, & le directoire même paroît s'être fait ces raisonnemens. Puisqu'il vient de réunir sous un seul commandement les armées d'Italie & des Alpes.

ANGLETERRE

Extrait d'une lettre de Londres, du 6 fructidor.

La premiere division de l'expédition secrette, partie de Margate, le 27 thermidor, est arrivée à Bremer-Lée, pays de Bremen, où les troupes commandées par Abercrombie sont débarquées; aussi-tôt les ordres ont été donnés à la seconde division de s'embarquer sur-le-champ. Le duc d'York, accompagné de ses aides-de-camp, est parti pour Barham-Downs, d'où l'armée marchera à Margatté & à Ramsgate.

On croit que sir Ralph sera joint par les russes auxiliaires dans le pays de Bremen, ce pays faisant partie du territoire continental de sa majesté, paroît destiné à être le rendez-vous général, jusqu'à l'arrivée des russes. On regrette que les auxiliaires ne soient encore qu'à Lubeck; ce retard dans leur marche, va en mettre beaucoup dans les opérations qu'on avoit résolu d'exécuter sans le moindre délai.

Une frégate est préparée pour transporter le ci-devant comte d'Artois à Cuxhaven; il se rendra delà au quartier de l'archiduc, & prendra le commandement d'une partie des émigrés français. Le jour de son départ n'est pas encore fixé. En attendant, le prince de Galles, les ducs d'York, de Cumberland, de Gloucester lui rendent de fréquentes visites.

Les préparatifs d'une seconde expédition continuent avec une activité dont on n'a pas d'exemple. Toutes les voitures de Londres sont mises en réquisition pour transporter les troupes à Barham, où se rassemble les forces qui doivent composer l'armée de l'expédition.

Milord Keith est de retour à Plymouth. La plus grande partie de sa flotte est à Torbay pour s'y approvisionner. Beaucoup de vaisseaux sont aussi arrivés à Portsmouth pour se réparer.

Lord Bridport est parti le 3 fructidor pour rejoindre les flottes combinées en croisière sur les côtes de Brest; sa flotte est composée de 47 vaisseaux de ligne & de 7 frégates. On y remarque la *Ville de Paris*, de 118 canons, 3 de 110; les autres sont de 98 à 90 canons.

Six frégates sont à l'entrée de la rade de Brest pour observer les mouvemens & les travaux du port.

La *Vengeance*, arrivée à Portsmouth, annonce qu'il y a 45 vaisseaux de ligne prêts à partir de Torbay. L'embargo continuera jusqu'à ce que la seconde expédition soit partie.

REPUBLIQUE BATAVE.

La *Haye*, le 9 fructidor.

On a signalé hier la flotte anglaise à Huisduinen & ce matin à Zedyk, derriere le Koog. Elle a donc quitté la position qu'elle avoit prise devant la rade du Texel. On sait maintenant que la véritable attaque sera dirigée contre la Frise, ou contre la ci-devant province de Groningue; mais ce qui nous rassure un peu, c'est que nous avons, de ce côté, une quantité suffisante de forces pour y opposer une vigoureuse résistance.

Le prince héréditaire d'Orange est en ce moment à Buchholtz, village à quelques lieues des frontières de la ci-devant province d'Overyssel.

Beaucoup d'officiers orangistes émigrés, se sont rendus, par la voie de Bremen & d'Emblen, à Londres, où ils ont dû prendre le commandement d'un corps composé de prisonniers de guerre bataves, qui ont consenti à servir sous le drapeau du ci-devant stadhouder.

Voici les principales dispositions du décret rendu, avant-hier, par notre corps législatif:

« Les forces armées bourgeoises sont mises à la disposition du directoire exécutif.

» Il sera fait une invitation aux volontaires de s'armer pour la défense de la patrie.

» Toutes les autorités constituées sont autorisées à mettre en arrestation les individus suspects, à la charge par elles d'en donner connoissance au directoire.

» Toutes les personnes qui quitteront la république, sans passe-port, & qui rentreront ensuite, seront punies de mort.

» Celles qui sont déjà sorties, munies de passe-ports en règle, & qui correspondront ou conféreront avec l'ennemi, seront punies de mort.

» Les émigrés rentrés, les armes à la main, seront punis de mort.

» Les fonctionnaires publics de tout grades, les gouvernans, &c. sont exhortés à ne point quitter leurs postes, sous les peines les plus rigoureuses.

» Seront punis de mort tous ceux qui exciteront à la révolte ou qui commettront du pillage.

» Quiconque refuseroit l'acceptation d'une place quelconque, sera détenu jusqu'à la paix générale comme un être dangereux.

» Le directoire est autorisé à déclarer en état de siege toutes les communes qu'il jugera convenable. Les militaires n'auront cependant point le maniement des finances ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Caen, le 9 fructidor.

Par un arrêté du 3, l'administration centrale a ordonné l'exécution de la loi sur les otages contre plusieurs habitans de la commune de Vire: ce sont les nommés Destours (de Montchamp), Carbonnel, Charles-Léonore Carbonnel Camisy, Claude-René-François Lacroix, dit Tallevende, & Claude-Joseph Deschaux, dit Saint Clair. Ils seront tenus de se rendre dans notre commune, lieu fixé pour la détention des otages.

Strasbourg, le 10 fructidor.

Il est certain que l'armée du Rhin s'est avancée de Mannheim. On assure que les autrichiens, portés entre cette ville & Heidelberg, se sont retirés sur Bruchsal, & que nos troupes sont déjà entrés à Heidelberg, d'où une colonne devoit se porter sur Heilbronn, & un autre sur Bruchsal.

Avant-hier & hier, il y a eu des escarmouches entre nos troupes & les autrichiens à Neumuhl, à une lieue de Kehl. Hier, à neuf heures du soir, on a entendu ici une forte canonnade, qui cependant avoit déjà cessé à neuf heures & demie. On dit que les autrichiens s'étoient avancés en force de Neumuhl sur Sonthheim, à une demi-lieue de Kehl; mais qu'ils ont été repoussés.

On écrit du quartier-général de Lenzbourg, en date du 10, qu'on y avoit reçu la nouvelle qu'une colonne du corps de Lecourbe étoit entrée à Bellinzona; qu'une autre s'étoit emparée de Coire; qu'un troisième s'est dirigée sur Lültsenstein dans le Cggembourg; & que nos avant-postes étoient jusques près de Saint-Gall.

Paris, le 13 fructidor.

Le directoire n'a jusqu'ici publié sur la bataille de Nare que la lettre de Suchet que contenoit son message, & que nous avons donné.

— Il paroît que les changemens dans le ministère, dont on a beaucoup parlé, auront lieu à la fin de cette décade.

— Le général Lavaux, membre du conseil des anciens, est nommé agent du directoire à la Guadeloupe.

— Massaredo & Brix sont arrivés hier à Paris.

— Dubois-Crancé est parti, hier matin, pour l'armée d'Italie. On ne dit pas dans quel grade, ou avec quel emploi.

— Le général de brigade Leclerc est promu au grade de général de division.

— Lecourbe avoit son quartier-général à Altorf, le 30 thermidor. Il y a fait imprimer une relation des différentes affaires qui ont eu lieu sur toute sa ligne dans les journées des 27, 28 & 29. « Le résultat de ces trois journées de combats a été, dit-il en finissant, 2,500 prisonniers, 50 officiers dont un major; & une dizaine de pièces de canon ».

— Le général Macdonald est arrivé par mer à Toulon.

Il y a dans ce port trois vaisseaux vénitiens chargés de vivres. On ignore leur destination.

— La police vient de faire fermer le théâtre Molière, où l'on avoit représenté une pièce dirigée contre les acquéreurs de domaines nationaux.

— Les représentans Guesdon, Marquezy, Derthier & Brixé (de l'Oauche) publient une déclaration portant qu'ils ont voté contre les ex-directeurs.

— Des 200 mille francs accordés par le corps législatif aux patriotes cisalpins réfugiés en France, un à-compte de 50 mille a déjà été mis à leur disposition. Une commission a été nommée par eux pour en faire le partage.

— Fidele Grécy, réfugié de Naples, en réponse à l'invitation faite par le ministre de la guerre aux patriotes italiens de se rendre à l'armée, lui demande que tous les pays où l'armée française pénétrera, ou qui s'affranchiront eux-mêmes du joug des barbares du Nord, soient déclarés libres & indépendans; qu'ils aient une organisation provisoire décrétée par le corps législatif français; mais que, le plutôt possible, les membres des différens gouvernemens provisoires d'Italie, soient convoqués à Rome pour former une convention nationale italienne, chargée de fonder & de constituer la république italique une, indivisible, démocratique et indépendante, dont la république française garantira l'existence & l'intégrité; & qu'à l'époque de la paix générale, la république italique ait des agens nommés par elle pour régler ses intérêts, de concert avec la république française.

— Un patriote parti de Milan il y a vingt jours, assure que les austro-russes sont détestés dans ce pays; que tout ce qui a montré quelque amour de la liberté est dans les fers, & que les biens ont été rendus au clergé & aux particuliers, à condition que pendant cinquante ans ils en paieront 3 pour 100 au trésor public.

— Le journal de Toulouse contient les détails de beaucoup d'avantages remportés sur les rebelles. Ceux-ci ont été battus à la bourgède, à Beaumont, à Saint-Martory, à Saint-Gaudens, &c. La même feuille porte qu'ils n'ont plus que de faibles pelotons poursuivis de toutes parts.

— Le tribunal de cassation a rendu ces jours derniers un jugement, duquel il résulte que les actions des auteurs ou propriétaires d'ouvrages de littérature sont purement civiles, & ne peuvent être portés aux tribunaux correctionnels.

— Deux bataillons ont été envoyés à Chartres (Eure & Loire), où quelques troubles ont éclaté.

— L'administration centrale du Calvados a écrit à un citoyen domicilié à Caen en 1791, & depuis établi près de Paris, de se rendre à Caen comme ôtage.

— On apprend du Havre que les individus saisis dernièrement à bord d'un bâtiment anglais, & prévenus d'émigration, doivent y comparoître devant une commission militaire qui sera précédée par le général Bourdois.

— On a encore pillé la diligence de Paris à Bordeaux.

— On assure que l'archiduc Charles a pris d'assaut, le 30 thermidor, la ville de Baden (république helvétique, deux myriamètres nord-ouest de Zurich); qu'il y a transféré son quartier-général; que les généraux Nauendorff & Schwarzenberg ont passé l'Aar à Dellingen, avec 14 mille Russes.

— Le sénat de Hambourg a livré Napper-Tandy, qui est déjà en route pour l'Angleterre.

— On prétend qu'Ancone est rendu par capitulation.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Paris, le 12 fructidor, an 7.

Le directoire exécutif, au ministre des finances.

Différentes plaintes parviennent au directoire, citoyen ministre, sur ce que l'on ouvre les lettres adressées aux officiers espagnols de l'armée navale à Brest. Le directoire vous charge de prendre des renseignemens à cet égard, & de lui proposer des mesures capables de prévenir toute violation du secret des lettres.

Signé, SIEYÈS, président.

Arrêté du 11 fructidor an 7.

Le directoire exécutif, considérant qu'il importe de donner un grand mouvement au recouvrement de l'emprunt, & d'assurer aux prêteurs toutes les facilités que la loi leur accorde; arrête:

Art. 1^{er}. Les billets souscrits par le syndicat du commerce, en exécution de l'arrêté du 19 thermidor dernier, seront admis dans tous les départemens en paiement de l'emprunt de cent millions, lorsque lesdits effets se trouveront échus ou de l'échéance la plus prochaine, du moment où le prêteur les donnera en paiement.

II. Lesdits effets ne pourront être regus en paiement que par les receveurs généraux, & devront être acquittés par le prêteur. Le renvoi en sera fait à la trésorerie dans les trois mois.

Signé, SIEYÈS, président.

Etablissemens publics.

Il vient de se former à Sevres une nouvelle manufacture de terres blanches; elle est établie entre la poste aux chevaux & la première du citoyen Williams.

C'est une belle espèce de conquête que celle des arts nationaux sur l'industrie de nos rivaux & de nos ennemis, & il est digne du patriotisme de commencer ces victoires de la paix au milieu même des calamités de la guerre. Il eût été peut-être à souhaiter que l'esprit public, imitant parmi nous de grands exemples modernes, interdît au luxe national l'usage des productions de nos ennemis, ce que les loix essaient toujours avec inconvénient & sans succès; mais il vaut encore mieux demander une préférence sans sacrifice & proposer ce qui est à-la-fois aussi bien fait & moins cher. La nouvelle manufacture de Sevres offre ces deux avantages; & en voyant ses beaux vases à côté des plus beaux vases anglais, l'œil même des connoisseurs s'y trompe. On y trouve même poli, même légèreté, même solidité, & peut-être un émail plus éclatant.

Il n'y a jusqu'à présent ni dépôt ni magasin à Paris; mais il y a pour plus de 50,000 fr. de marchandises fabriquées, & l'on pourra s'en procurer sur les lieux, où l'on trouvera cet assortiment complet en assiettes, plats, tasses, bols & autres vases usuels.

Les marchands jouiront des remises usitées; le prix fixé pour tous les citoyens est le même que celui des autres manufactures françaises.

Les citoyens Lambert & Boyer, qui sont à la tête de cet établissement, sont les mêmes qui avoient établi la manu-

facture de cristaux dans le parc de Saint-Cloud, transférée aujourd'hui à Mont-Cenis.

Ces terres ont l'avantage particulier d'aller au feu sans éprouver aucune altération.

On se chargera d'exécuter toutes les commandes, tant sur les modèles actuels de la manufacture que sur d'autres qui pourroient être fournis.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 13 fructidor.

Pétiet fait adopter un projet de résolution, qui rapporte l'article de la loi du 19 fructidor, par lequel le directoire est autorisé à faire entrer des troupes dans le rayon constitutionnel.

Rollin fait un rapport sur la fête du premier vendémiaire. Que les toms, dit-il, sont changés! Il y a un an, victorieux par-tout, nous pouvions donner la loi à l'Europe; aujourd'hui, nous entendons le bruit des chaînes que les barbares du Nord nous préparent: mais les conscrits marchent; cinquante vaisseaux sont dans la rade de Brest; la liberté triomphera, & sa fête sera célébrée dans toutes les communes. — Le projet de résolution est adopté.

Lucien Buonaparte, au nom de la commission des sept, présente le projet de résolution suivant, sur la création d'une armée de seconde ligne, & d'une armée départementale.

Art. 1^{er}. Le directoire exécutif rendra compte, tous les dix jours, au corps législatif de l'état où se trouve la levée des bataillons ordonnée par la loi du 11 messidor, ainsi que leur armement & habillement.

II. Le directoire exécutif indiquera les départemens qui mettent le plus d'activité dans l'exécution de la loi du 11 messidor, ainsi que ceux dont la lenteur est remarquable. Les noms de ces départemens seront proclamés avec solennité par les présidens de chaque conseil.

III. Lorsque les bataillons auxiliaires aurent complété les cadres de l'armée active, la force restante sera divisée en deux corps.

IV. Le premier sera réuni comme armée de deuxième ligne sur les points fixés par le directoire exécutif.

V. Le second sera formé en armée départementale, spécialement destinée à réprimer les troubles de l'intérieur.

VI. Le directoire exécutif fera connoître au corps législatif les points de rassemblement, la force et la composition de ces deux armées aussitôt après leur formation.

Delbrel, Duplantier et Lacuée combattent ce projet comme ne devant produire aucune force réelle, et contraire à la constitution. Le conseil en adopte les deux premiers articles, et rejette les autres.

Eschassériaux soumet à la discussion plusieurs autres projets de résolutions au nom de la même commission des 7.

Le premier porte que ceux des conscrits qui, entraînés par séduction ou par violence dans les rangs des rebelles, arrêtent un de leurs chefs, sont à l'abri de toutes poursuites judiciaires, & le ministre de la guerre est chargé de pourvoir à leur avancement.

Ceux des conscrits qui, sous quinze jours, à dater de la publication de la loi, n'auroient pas abandonné les drapeaux des rebelles, seront poursuivis comme tels.

Blin ne voit pas pourquoi on accorde une faveur à des hommes qui, loin de servir la patrie, l'ont abandonnée.

Lamarque répond qu'il faut rappeler les citoyens égarés. Le conseil renvoie le projet de la commission.

Le second projet de résolution est adopté et porte:

Que celui ou ceux qui parviendroient à faire la découverte des amas d'armes ou de poudres que pourroient receler des particuliers, seront récompensés du quart de la valeur de ces objets.

Le troisième projet de résolution porte:

Qu'il sera fait dans chaque commune de la république, trois fois par mois seulement, et une seule fois dans le chef-lieu du canton, des exercices militaires; les citoyens de plus de 16 ans jusqu'à 30, se réuniront pour se livrer à ces exercices. Ils seront dirigés par l'officier le plus élevé en grade de l'armée active, s'il s'en trouve sur le lieu, ou bien par un officier le plus élevé en grade de la garde nationale sédentaire.

Il sera rendu compte par les administrations, de l'exécution de la disposition précédente au directoire exécutif: ce compte sera mentionné dans le bulletin décadaire.

Ce projet est renvoyé à la commission.

Un autre projet est relatif aux actions militaires, dont le directoire rendra compte chaque décadaire.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 13 fructidor.

Sur le rapport de Porcher, le conseil rejette une résolution du 8 fructidor, qui proroge pendant l'an 8 le droit d'un décime par franc perçu dans tous les spectacles pour des hospices & secours à domicile; attendu que cette résolution attribuée aux bureaux centraux le droit de répartir cette taxe, quoique la loi du 5 messidor dernier ait rendu tout ce qui est relatif aux hospices absolument étrangers aux bureaux centraux; & attendu que le droit d'un quart du produit brut des fêtes champêtres étoit trop considérable & absorboit une partie des capitaux qui servent à alimenter ces entreprises.

Le conseil approuve ensuite une résolution du 8 fructidor, qui établit un droit d'octroi municipale dans la commune de Lorient.

Il rejette une autre résolution qui établissoit le même droit dans la commune de Pontivy, parce qu'elle n'exemptoit point du droit les objets qui ne seroient qu'passer à Pontivy pour se rendre à une autre destination.

Bourse du 13 fructidor.

Rente provisoire, . . . — Tiers consol., 7 fr. 88 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 61 c. — Bons $\frac{1}{2}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 64 fr. 50 c. — 64 fr. 13 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Histoire de Russie, depuis l'an 882 jusqu'au règne de Paul I^{er}, représentée par figures, gravées par David, accompagnées d'un précis historique, par Blin de Saintmore; tome 2, in-4^o. figures & discours sur papier vélin double. Prix, 48 fr. Les épreuves avant la lettre, 72 fr. A Paris, chez David, rue Pierre-Sarrasin, n^o. 14.

La composition des sujets de cette histoire est extrêmement riche & variée. On retrouve dans les gravures la pureté de dessin, l'esprit & la touche qui ont toujours caractérisé les ouvrages du cit. David. — Ce second volume de l'*Histoire de Russie*, est le 9^e. de la partie historique de la collection de l'article, composée actuellement de 51 volumes in-4^o.

A. FRANÇOIS